

SOLDES, VOS DROITS . . .



Depuis le 22, la chasse aux « bonnes affaires » est ouverte !

Mais connaissez vous vos droits, sur le sujet ? [MédiaChartres](#), vous les rappellent.

Et pour commencer:

Obligations d'affichage des prix durant les



Les commerçants peuvent solder uniquement des articles payés et proposés à la vente depuis au moins un mois à la date de début de la période des soldes. Dans le magasin ou sur le site internet, la distinction entre les articles soldés et non soldés doit clairement apparaître (rubrique spéciale sur le site, **étiquette de**



couleur spécifique en magasin...).

Pour chaque produit soldé, le prix avant les soldes et le nouveau prix réduit doivent apparaître clairement. Le prix antérieur indiqué doit correspondre au prix le plus bas pratiqué par le vendeur au cours des 30 derniers jours précédant la réduction. Pour les cas de réductions de prix successives, le prix antérieur affiché devra être celui appliqué avant l'application de la première réduction. Cette mesure concerne toutes les annonces de réduction de prix, qu'elles soient pratiquées en ligne ou dans des magasins.

Il est interdit d'augmenter le prix d'un produit avant la période des soldes afin de faire croire au consommateur qu'il bénéficie d'une offre promotionnelle plus importante qu'elle ne l'est vraiment. Il est également interdit de ne pas appliquer les réductions de prix qui sont affichées en vitrine.

À savoir : en dehors des périodes légales de soldes, les commerçants peuvent organiser des opérations commerciales comme des promotions ou des réductions sur les prix mais ils ne peuvent pas employer le mot « **soldes** » en dehors des périodes de soldes et ils ne peuvent pas vendre leurs produits



à perte.

magasin

Retours et garanties en

Un article soldé bénéficie des mêmes garanties que tout autre article non soldé en matière de défauts de fabrication non apparents ou de service après-vente.

En cas de vice caché identifié, vous pouvez demander au

vendeur la réparation, le remplacement ou le remboursement du produit acheté.

Si vous avez fait votre achat en magasin et en l'absence de vice caché, le vendeur n'est pas juridiquement tenu de rembourser ou d'échanger un article soldé (même si vous n'avez pas eu la possibilité de l'essayer lorsqu'il s'agit d'un vêtement), à moins qu'il ne s'y soit engagé dans sa garantie commerciale, ses annonces en magasin ou sur le ticket de caisse. Il peut néanmoins vous proposer un échange ou un remboursement à titre commercial ou exceptionnel : pensez à vérifier ce point avant votre passage en caisse.



Les soldes sur Internet

Les entreprises de vente en ligne sur Internet sont soumises à la même réglementation que les magasins physiques en matière de soldes. Les dates des soldes sur Internet sont les mêmes que les dates nationales, quel que soit le lieu du siège de l'entreprise.

Si vous avez fait votre achat sur Internet, qu'il soit soldé ou non, vous bénéficiez d'un droit de rétractation. Vous pouvez retourner le produit, pour échange ou remboursement, sans aucune pénalité, dans un délai de 14 jours à compter de la livraison. Un formulaire de rétractation est remis avec votre commande ou disponible sur le site Internet du vendeur.

Vous devez payer les frais de retour sauf si le commerçant les prend en charge à titre commercial ou s'il a manqué de vous informer que ces frais étaient à votre charge.

À savoir : il existe toutefois des exceptions au droit de

rétractation, par exemple concernant les biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement, les articles descellés après la livraison ou qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.

En cas de litige grave ou insoluble, vous pouvez vous adresser à: « Allô Service Public » au 3939. Il s'agit d'un numéro gratuit, joignable en semaine de 8h30 à 18h15



MédiaChartres, espère que ces renseignements vous seront utiles, alors ... bonnes affaires à TOUS !

Alexandra Simoni

INFO COVID.

Nous pensions tous être (+/-) tranquille avec le covid, surtout, après la levée des restrictions sanitaires.

Malheureusement, il semble que l'inverse se produise.

MédiaChartres, vous explique:

Hausse des cas et des hospitalisations:



Alors même que l'été a commencé ce mardi 21 juin, on dénombre quelque 45.000 cas testés positifs au covid chaque jour.

Si l'épidémie continue au rythme (50% d'augmentation par semaine), la barre des 100.000 cas devrait être atteinte au début des vacances scolaires.

Restent deux questions, quel sera le pic de cette **7e vague de Covid-19** et quel en sera aussi l'impact sanitaire, alors que les hôpitaux se préparent à un été extrêmement tendu, **la croissance des cas positifs est de 50% sur sept jours**, (soit un doublement de l'épidémie) !

Mais, la vaccination et les infections passées ont amélioré notre protection contre les formes graves.

Les variants BA.5 et BA.4 majoritaires:

Quant à comprendre à quoi est due cette énième vague, difficile d'avoir des certitudes, le relâchement des gestes barrière et la fin des dernières restrictions, avec la levée du port du masque dans les transports, ont certainement augmenté le nombre de contacts à risque, et facilité la



propagation du virus ?
nos voisins Européens:

Une hausse chez

Cette situation n'est pas limitée à la France. Ces derniers jours, l'épidémie de coronavirus a arrêté de baisser chez la plupart de nos voisins européens, voire est repartie à la hausse

MédiaChartres, vous invite tous, à rester très prudent durant les vacances que nous vous souhaitons déjà, les



meilleurs !

Patrick Maresko

La Suite Après Cette Publicité

LES « PETITS GÉNIES », DE CHARTRES !

MédiaChartres, adresse de « **sincères félicitations** », aux instigateurs et décideurs, du choix de la date des travaux de la rue de la Tonnellerie (centre Ville), **car il faut vraiment**



avoir du génie (...)

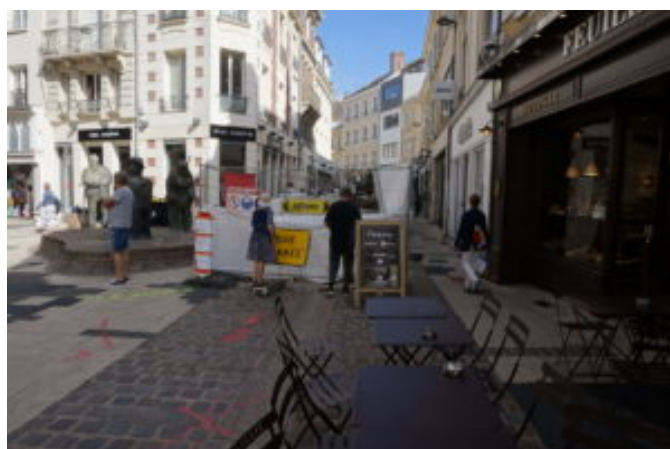
De fait, le choix de la date pour entreprendre d'ouvrir la chaussée, ne pouvait mieux tomber.



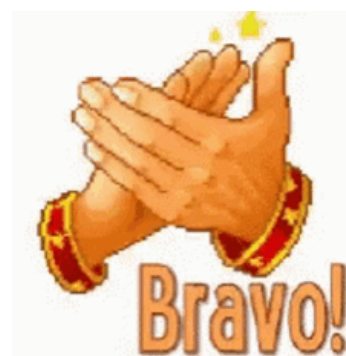
En pleine période de soldes d'Été et de fête

Les commerçants de cette rue (comme toutes les autres), après avoir subi la crise du covid, la baisse du pouvoir d'achat et maintenant la canicule, vont pouvoir « apprécier » le rythme et les plaisirs des engins de chantiers durant plusieurs mois, accentuant d'avantage la désertification et la baisse du chiffre d'affaire, **idéal pour la relance des commerces « ou pour les faire fermer »** (selon les projets).

Les mois de Juillet et Aout, étaient surement déjà surbooké !



MédiaChartres, réitère ses « compliments » auprès des auteurs, pour la parfaite maîtrise, la synchronisation et l'anticipation



des problèmes, les intéressé-es apprécieront.

Yves Dubois

ZONE DE NUIT ET D'OMBRES !

MédiaChartres, relève en ce Dimanche de: jour de Fête des Pères et du deuxième tour de vote des élections législatives, qu'il est fait allusion dans les colonnes du journal local, à un contrôle de Gendarmerie diligenté par M (?) le Préfet (voir



ci-dessous)

Extrait de l'article:

L'ÉCHO
RÉPUBLICAIN

« Deux plaintes de jeunes femmes ont été déposées récemment à la suite de piqûres dont elles ont été victimes à l'OMG », a indiqué le préfet d'Eure-et-Loir, François Souliman, pour justifier sa présence, dans la nuit de vendredi 17 au samedi 18 juin 2022, dans la discothèque l'OMG, à Nogent-le-Phaye.

Coquille, qui prête à confusion, non ?

MédiaChartres constate tout d'abord, qu'un journaliste du Quotidien, se trouve régulièrement sur place (par le plus grand Hasard) à chaque intervention des institutionnels, pour mettre

en valeur « les bonnes actions », il serait dommage de se priver d'une bonne pub et de l'opportunité de pouvoir



justifier de son salaire et avantages. Pour cela, chacun-e, à les N° de Tél des journalistes, allant même, jusqu'à les appeler pour une près-lecture de l'article du lendemain, **et nous l'avons vécu en direct** (les fadettes seraient révélatrices).

<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/fadette/>

Selon les textes, seul un OPJ (Officier de Police judiciaire) est habilité: **article 63-7 du Code de procédure pénale,**

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000023865459/

Dans le cas présent, la pratique de la « **fouille au corps** » n'était que pour les hommes ?



Sans vouloir concurrencer le célèbre détective « **Sherlock Holmes** », il est pourtant possible et envisageable qu'une « petite amie » « ou « une jalousie » ou bien encore « une vengeance » puisse être à l'origine des faits ! (**simple hypothèse**).

Mais, pour fouiller ces demoiselles, et selon la loi, il aurait fallu quelle soit faite ... par des femmes et ainsi, **il semble que durant le contrôle, d'autres obligations, est été « Zappé »:**

<https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/fouille-au-corps-abusive/#:~:text=La%20fouille%20au%20corps%20constitue%20une%20proc%C3%A9dure%20judiciaire,dans%20le%20respect%20de%20r%C3%A8gles%20et%20principes%20sp%C3%A9cifiques.>

Pour conclure, voici une info supplémentaire:

Ce même jour et en pleine après-midi, une bagarre générale éclatait à l'**Odyssée**, submergeant le personnel de sécurité et les forces de l'ordre arrivées sur place (et qui attendent



toujours, les renforts ?).

Chartres, une Ville où on ne s'ennuie jamais ... !

Claude Harffi

FÊTE DE LA MUSIQUE 2022



MédiaChartres, à 4 jours de la 40ème édition de la Fête de la musique, s'étonne de ne pas avoir plus d'informations, de la

part des pouvoirs Publics ?



Ce mutisme, aurait-il pour raison, un « télescopage » (**prioritaire**), avec la date du 2ème tour des législatives (19/06/22) ?

Aucun article ou information, non plus, du côté des Médias (Presse, Radios, magazines et autres sources) et à ce jour, la divulgation du programme dans son intégralité, reste un mystère ...

Nous avons eu droit pour les élections, à des distributions massives de tracs dans les boîtes à lettres, **MédiaChartres** qui est indissociable de la culture, espère qu'il en sera de même pour la célébration de ce **40ème anniversaire** ?

<https://fetedelamusique.culture.gouv.fr/L-evenement/historique-de-la-fete-de-la-musique>



Nous espérons que vous serez nombreux-(euses), à participer à l'événement, et vous souhaitons, une très bonne fête de la musique 2022;



ATTENTION, coup de chaud !

Conseils **MédiaChartres** :

La chaleur accablante a tendance à vous rendre irascible. Ce n'est pas surprenant, **Météo France, annonce une première grosse vague de chaleur**, des températures autour des 30° sur la quasi-totalité du pays cette semaine, **le mercure pouvant**



même frôler les 40° localement



Des températures estivales parfois synonymes de vacances idylliques, elles peuvent aussi s'avérer particulièrement néfastes pour notre santé mentale.

Comment expliquer cet état d'**agressivité** et d'impulsivité en période de fortes chaleurs. Physiologiquement, quand il fait très chaud, notre rythme cardiaque s'accélère, le pouls est plus fort, notre **pression artérielle** augmente, et notre niveau de **cortisol** (l'**hormone du stress**) augmente donc, nous aurons tendance à nous sentir plus « **irritable** », les réactions varient d'un individu à l'autre.

Le manque d'oxygène accentue également ce sentiment d'irritabilité. Car lorsque certaines régions du cerveau commencent à manquer d'oxygène, notre corps envoie plus de sang que d'ordinaire dans le reste de notre corps pour le refroidir, dans ce cas, nous finissons par agir de manière plus impulsive, sous le coup « d'émotions ».

Ces fortes chaleurs ont davantage tendance à toucher les personnes fragilisées.

La canicule touche particulièrement les **personnes isolées**, du troisième ou quatrième âge qui se trouvent dans la solitude et dans un mal-être physique et psychique.

MédiaChartres, vous rappelle quelques règles élémentaires de prudence:

Éviter (si possible) de sortir, entre **12 et 16h00**, fermer vos stores et volets, hydrater vous souvent, pas de sport intense, porter une casquette et une crème solaire, ventiler (climatisation, ventilateur **-raisonnablement-**), manger léger et frais en évitant l'alcool, sans oublier, une attention pour vos animaux domestiques, et pour finir ... (**notre +**) vos vêtements seront légers (**pas synthétique**) amples, échancrés et plutôt de couleurs claires.

N° vert à votre disposition: 0800 06 66 66 et en cas de malaise, composez le 15.





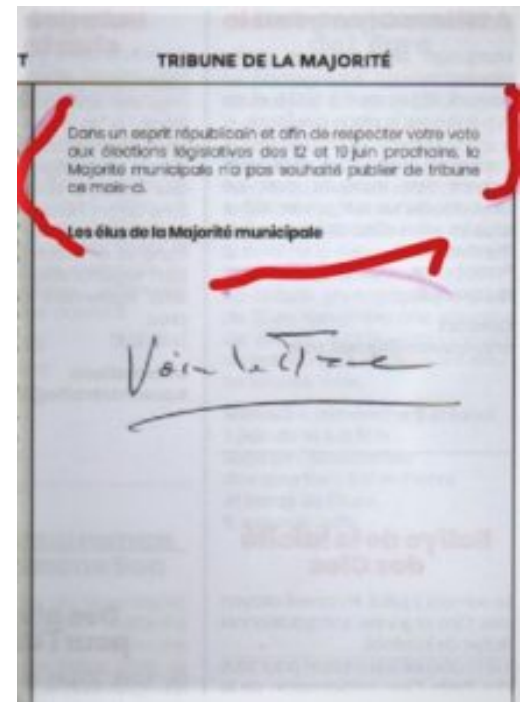
Sandra Michelle

PAS A UN PARADOXE PRES !

En cette période d'entre-deux-tours d'élections législatives, **MédiaChartres** souhaite revenir sur un « **détail paradoxale** », du **Maire de Chartres** (sujet, déjà évoqué dans notre article précédent) :

<https://mediachartres.fr/2022/06/10/info-ou-propagande/>

Dans le dernier N° 220 du magazine « **Votre Ville** » **page 107**, dans la rubrique « **Tribunes** » colonne de la majorité, **seulement 4 lignes** pour nous convaincre que les Élus-es Chartrains « **dans un esprit républicain, ne souhaitaient pas**



s'exprimer » ?

Mais (il y a toujours, un mais), parallèlement à cette intention louable, M. le Maire rédigeait, signait et faisait imprimer et distribuer par portage spéciale, un courrier qui disait bien et imageait, tout l'inverse de ce (en effet) »**bel élan républicain**« .

De plus, **MédiaChartres** à relevé, que cette **supplique** ne comportait pas: le Nom de l'imprimeur et n'avait pas la mention « Merci, de ne pas jeter sur la voie publique », un oubli sans doute ?

Sans parler, du non-respect de la volonté des Personnes !



Cela s'appelle un paradoxe:

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradoxe>





Jean-Pierre GORGES

Maire de Chartres - Président du Bureau Inter-Communal d'Aménagement et d'Urbanisme

Lettre aux habitants de Chartres

Chartres, le 04/04/2022

Madame, Monsieur, (Soyez AMI)

Dimanche 12 juin prochain, vous pourrez choisir votre député. J'ai été élu maire de Chartres, ce n'est pas un hasard. Je suis convaincu d'une bonne compétence, candidate dans notre circonscription, une femme de terrain, une femme à l'écoute, et une femme forte : Karine DORANGE.

Karine DORANGE n'est pas une élue comme les autres, et je vous dirai de la suite. En 2011, cette fille du La Madeleine s'est résolument engagée pour sa ville et nos villages. Le temps est venu pour moi de vous dire tout ce qu'elle a fait pour nous.

Je l'ai connue battante pour notre territoire l'Orléans, le plus grand territoire agricole de France, dont nous sommes fièrement habitants. Je l'ai connue engagée de cette manière pour chaque grand équipement de notre territoire.

Je l'ai connue à l'école des familles, de tous jeunes et de tous âges, dans son rôle d'adjointe au Maire. Je l'ai connue à l'école des quartiers, quelle a su accompagner à tout meilleur niveau. Pour le territoire de tous dans le département.

Il s'agit pour la ville et nos villages de nous donner, grâce à son rôle, et même encore davantage. C'est elle qui connaît le Centre, et nous pourrions accueillir des habitants et des entreprises venant pas en Eure-et-Loir. C'est elle qui connaît le Vieux, et le moderniser tout en restant fidèle à sa grandeur. C'est elle qui nous connaît un peu mieux, par exemple, pour accueillir tous les grands équipements de culture, et nous nous réinventons.

Elle connaît de tout, représenter demain de meilleurs citoyens, à la fois nous défendre pleinement et pour porter le vote de notre territoire. Alors, lors des deux semaines des partis politiques qui nous parviennent des appartements, et si nous pouvons que par nous, nous les habitants, nous la savons celle, nous qui portons à bout de bras ce beau pays qui nous est si cher.

Document rédigé par la Ville de Chartres et validé par le Bureau Inter-Communal d'Aménagement et d'Urbanisme le 04/04/2022. Contact : 02 37 77 11 11. Document de 10 pages. 2022. Bureau Inter-Communal d'Aménagement et d'Urbanisme. Document engagé pour le territoire et les habitants par le conseil municipal.

Conseillers départementaux, je la sais sensible à la douceur de vivre de nos villages et de nos campagnes. Je sais qu'elle se battra toujours pour nos territoires.

Alors, je vous invite vous pouvez de regarder avec attention tout ce qu'elle nous propose. N'a pas peur sur l'élégance, j'espère ne la sur les actes.

C'est pourquoi, le dimanche 12 juin prochain, je vous invite à voter pour Karine DORANGE.

Bien évidemment,

Jean Pierre GORGES

DANS VOTRE BUREAU CHOISIEZ LE SEUL BULLETIN QUI DÉFINIT VOTRE TERRITOIRE AVEC CONVICTON.

KARINE DORANGE

Chartreuse et notre avenir

Attention : ne jetez pas vos bulletins avant d'être sûr de votre choix. À voter dimanche 12 juin 2022 à 8 heures. Ne jetez pas vos bulletins avant d'être sûr de votre choix.



Martine Leroy

INFO ou PROPAGANDE (?)

Vous avez été **très nombreux**, à nous signaler un courrier reçu par portage spécial, à l'intitulé « **De la part de Jean Pierre Gorges** » Maire de Chartres et daté du **04/06/2022**.



Bigre, cela pouvait laisser craindre ou penser, à une information importante voir, capitale pour tous (suspense maximal ...).

Qui fera **surement** l'objet, d'une vérification de la « Commission de vérification des comptes de campagnes »



Mais NON, rien de plus qu'une « **invitation** » à soutenir son poulain (au féminin), qu'il à désigné à la dernière minute, en remplacement d'un dissident de sa propre équipe (**difficile de faire confiance de nos jours**).

Ce courrier ne tarit pas déloges, mais **MédiaChartres** à relevé certaines incohérences (**sans faire de politique**), comme . . .

1/ (Une battante qui à fait sortir de terre « **l'Odyssée** ») le plus grand complexe aquatique à **débordements réguliers** (surtout sur la route), qui « prends l'eau à chaque orage, par

les infiltrations de la toiture et qui reste très aléatoire concernant l'entretien, à l'enseigne des fédérations ne



souhaitant plus y revenir !

2/ (A l'écoute des familles et de leurs jeunes enfants), certainement la mieux placée pour parler éducation, **pourtant l'un des fils d'une Éluée prétorienne**, à été mis en garde à vue, au motif de « **vente de faux passe sanitaire** » (**l'affaire à été contenue, OUF !**) et pour cause.



3/ (Elle a su accompagner les sportifs, à leur meilleur niveau) **MédiaChartres rétorque**, qu'avec des budgets illimités, les choses sont faciles !

Sauf que la Direction nationale du contrôle de gestion (**DNCG**). a mis en garde les responsables concernant les dépenses (**2,2 M d'euros**) rien que pour le foot, nous vous laissons imaginer le montant global, pour l'ensemble des autres clubs (et ils sont nombreux).

Attention, retour de la DNCG en fin d'année à Chartres, pour un nouveau contrôle, et le tempo ne sera plus le même.





De même, comme le souligne le récent rapport (de 126 pages) de la « **Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire** » qui interpelle les « **Harry Potter financiers de la Ville** » (mais, nous y reviendrons).



Il est donc, parfaitement « **ÉVIDENT** qu'avec autant de « **bons résultats** », les Résidents apprécieront et jugeront de leur avenir, Dimanche prochain.

Et pour rappel, respect des indications pour tous.



Martine Leroy

HOMMAGE BIEN MÉRITÉ !

En ce 8 Juin, toute l'équipe de la rédaction de [MédiaChartres](#) est unanime, pour rendre hommage à **une légende Chartraine du Jazz**.

Il s'appelait **Daniel OSSIG** et jouait du saxophone depuis toujours, sa silhouette était connue de beaucoup.



[En concert, avec ses fidèles musiciens et Amis](#)

Il a porté et fait rayonner les couleurs de Chartres, en France et à l'étranger, notamment, dans les Pays scandinaves et d'Afrique.

Il nous a quitté le **8 Juin 2020 à 82 ans** et repose au cimetière St Chéron de Chartres, le covid a empêché tous ses

Ami-es de lui rendre un super hommage par concert gratuit (mais la volonté demeure intacte).

SOUVENIRS:

<https://www.youtube.com/watch?v=rthVcJUEzbw>

MédiaChartres, à essayé de soufflé cette info à un journaliste (Th.D) du quotidien local, qui ne la visiblement pas jugé suffisamment « **intéressante** » pour en faire 3 lignes, merci (...)

N'ayant pas de famille, pour négocier avec les « oligarques locaux » un terrain pour un projet immobilier (contrairement à d'autres), il n'y aura pas de square, impasse, rue, place ou salle –**Daniel OSSIG**– (du moins, dans l'immédiat).

Il à été le premier, à réaliser un DVD de concert en Eure et Loir: « **Les Flouz Brothers – Jazz Band** » le Samedi 17 Mars 2007 au Centre Culturel de Lucé (Chartres ayant refusé, de mettre une salle à disposition du groupe) , il avait pourtant reçu la médaille de la Ville et avait animé les vœux du Maire



en 2016 ?



Immense merci Monsieur Daniel OSSIG, de nous avoir si souvent regalé de vos superbes notes et magnifiques chorus.

Toute l'équipe de rédaction

« Orpéa », la suite !

Suite aux récents mouvements de grèves du personnel d'**Orpéa Chartres**, **MédiaChartres**, apporte un éclairage sur l'une des principale raisons, qui motive les débrayages locaux (mais

elles sont nombreuses).



“Ras-le-bol de devoir payer pour les abus”

“Orpéa continue de faire des bénéfices mais provisionne en vue des contentieux” ouverts sur des soupçons de maltraitance institutionnelle ou d'infractions financières après les révélations de **Victor Castanet** dans son livre **“Les Fossoyeurs”**. “Les salariés en ont ras-le-bol de devoir payer pour les abus d'**Orpéa**”, affirme **Dominique Chave**, secrétaire général de la CGT “santé privée”.

Orpéa, qui évoque des résultats financiers insuffisants pour le versement d'une prime d'intéressement, a toutefois promis de verser prochainement une “prime exceptionnelle de pouvoir d'achat” (**Pepa**), dite **«prime Macron »**, de **1.000 euros par salarié**, en précisant que la décision avait été prise “avant même l'annonce de ce mouvement de grève”. Mais selon **Keline Sivabier**, déléguée syndicale nationale CGT, les salariés toucheront moins que les années précédentes, où ils avaient touché l'intéressement et **la prime Pepa**.

Une délégation d'élus syndicaux a été reçue vendredi matin, selon la direction qui a “pris l'engagement de refondre la

politique salariale et de rénover le dialogue social ?". L'entreprise a promis également de modifier les modalités d'octroi de la prime d'intéressement, afin qu'elle ne dépende plus seulement des résultats financiers annuels.

MédiaChartres, va suivre le dossier pour vous tenir informé de son évolution.

Yves Dubois